## ASSOCIATION AMICALE DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA SARTHE

Siège social : HOTEL DES COMMUNES 72000 LE MANS

Le Président,

Marc JOULAUD DEPUTE-MAIRE

Le Mans, le 25 février 2010

MJ/TD/20

Madame, Monsieur le Président,

En 2009, la législation relative à l'urbanisme et à la distribution d'électricité a évolué.

Elle place désormais la commune au centre des décisions en matière d'équipement du réseau public de distribution d'électricité nécessaire pour raccorder de nouvelles constructions.

Six réunions d'information vous avaient donc été proposées afin de vous expliquer ce nouveau dispositif, en vigueur depuis le  $1^{er}$  janvier 2009.

Aujourd'hui, l'Association amicale des maires et adjoints de la Sarthe, en partenariat avec le Conseil général de la Sarthe, Electricité Réseau Distribution France (ERDF) et la Direction départementale des territoires, souhaitent faire **un bilan** et surtout **évoquer les problématiques** que cela a engendrées pour vous.

Nous organisons donc **5 réunions d'information** sur le thème :

## « Le nouveau dispositif de raccordement aux réseaux d'électricité : bilan et évolutions »

Nous vous proposons:

- le mercredi 17 mars 2010 de 14h30 à 16h30, à la Direction territoriale Sarthe d'ERDF au 2 rue Ambroise Paré au Mans : pour vos techniciens
  - le mercredi 17 mars 2010 à l'Hôtel des communes, 3 rue Paul Beldant au Mans de 18h00 à 20h00,
  - le mercredi 24 mars 2010 à l'Hôtel des communes, 3 rue Paul Beldant au Mans de 18h00 à 20h00,
  - le mercredi 31 mars 2010 à l'Hôtel des communes, 3 rue Paul Beldant au Mans de 18h00 à 20h00,
  - le mardi 6 avril 2010à l'Hôtel des communes, 3 rue Paul Beldant au Mans de 18h00 à 20h00,

Je vous invite à nous retourner le coupon-réponse ci-joint avant le 8 mars 2010.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président.

1) | .\_\_\_\_\_\_.

Marc JOULAUD

## COUPON-REPONSE

COLLECTIVITE
Participeront à la réunion du  (préciser la date)
Mme, Mlle, MFonction:
QUESTIONS EVENTUELLES

A ADRESSER A L'ASSOCIATION DES MAIRES ET ADJOINTS <u>AU PLUS TARD LE 8 MARS 2010</u>